

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT

PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'**AUBERTIN**

-----  
**Séance du 4 avril 2022**

<b>Date de convocation</b> 29 mars 2022	<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>En exercice :</b> 15
		<b>Présents :</b> 11
<b>Date d'affichage</b> 29 mars 2022		<b>Votants :</b> 11+2 pouvoirs

### **OBJET : Mutualisation de l'acquisition de matériel évènementiel**

L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

**Présents** : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Isabelle BRUN, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA, MM. Olivier MICHON, Michel CERVINO, Yannick BIELLE, Sébastien LACAVE-PISTAA, Xavier PIAT.

**Absents-excuses** : Mme Aziliz LE CAM ; M. Jean-Marc MAZOU ; M. Jérôme SANCHEZ (pouvoir à Mme Sandrine BERSANS) ; M. Jean PIAT (pouvoir à M. Xavier PIAT)

**Secrétaire de séance** : Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir du matériel évènementiel, à savoir 30 « manges debouts » et 150 tabourets hauts, avec les communes d'Artiguelouve, d'Aussevielle, de Beyrie-en-Béarn, de Bougarber, et de Poey-de-Lescar.

Le coût du matériel est estimé à **6 432 € TTC**. La commune de Poey-de-Lescar est chargée de l'acquisition et du règlement du matériel. La commune d'Aubertin, à l'instar des cinq autres communes, versera à la commune de Poey-de-Lescar une participation à hauteur de **0,866€/habitant**.

Mme le Maire présente la convention à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications,

**APPROUVE** : - les conditions d'acquisition mutualisé du matériel évènementiel exposé ci-dessus

**AUTORISE** : - Mme le Maire à signer la convention de cofinancement d'utilisation

**PRECISE** : - que les crédits seront prévus au Budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Martine RODRIGUEZ

